

Be'houkotai

Récompense individuelle et collective

*(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Behar – Be'houkotai
5737-1977)*

(Etude du commentaire de Rachi sur le verset Be'houkotai 26, 9)

1. Commentant le verset⁽¹⁾ : “Je Me tournerai vers vous, Je vous ferai fructifier et Je vous multiplierai”, Rachi cite les mots : “Je Me tournerai vers vous” et il explique : “Je Me libèrerai de toutes Mes occupations pour vous accorder votre récompense. Quelle image permet de le comprendre ? Celle d’un roi qui engage des travailleurs, etc., comme l’indique le Torat Cohanim”. Or, on peut se poser ici les questions suivantes :

A) Qu’y a-t-il d’incompréhensible dans le verset : “Je Me tournerai vers vous”, que Rachi doit expliquer en ayant recours à l’image : “d’un roi qui engage des travailleurs, etc.” ?

B) A l’inverse, si cette explication, par elle-même, n’est pas suffisante, que lui ajoute cette image : “d’un roi qui engage des travailleurs, etc.”, laquelle, en apparence, n’apporte rien de plus que ce que l’on savait déjà au préalable⁽²⁾ ?

(1) Be'houkotai 26, 9.

(2) Certains commentateurs du Torat Cohanim, et l’on verra, notamment, le Korban Aharon et le Malbim, disent : “J’établirai un large compte avec vous”, ce qui veut dire que les Juifs

auront une récompense spirituelle, dans le monde futur, alors que les nations du monde en ont une matérielle, dans ce monde. On verra, à ce propos, la note 20, ci-dessous.

C) Bien plus, avant cela, dans la Parchat A'hareï⁽³⁾, à propos de l'interdiction du sang et, de même, dans la Parchat Kedochim⁽⁴⁾, à propos de l'interdiction de consacrer sa descendance à Mole'h, Rachi donne une explication similaire à celle-ci, mais allant dans le sens du contraire à celui du bien : "Je tournerai Ma Face : Mon occupation. Je Me libérerai de toutes Mes occupations pour Me consacrer à lui"⁽⁵⁾. Or, il n'ajoute

alors, à ces mots, aucune image⁽⁶⁾.

D) Dans cette image elle-même, on peut s'interroger sur les termes employés : "à l'image d'un roi qui engage des travailleurs, etc.". En effet, le roi n'est pas le seul à engager des travailleurs et il ne le fait même pas en sa qualité de roi. Chaque homme peut en engager et le fait effectivement. On aurait donc pu dire : "à l'image d'un

(3) 17, 10.

(4) 20, 3.

(5) Selon le Torat Cohanim, à la même référence de la Parchat A'hareï et de la Parchat Kedochim.

(6) Bien entendu, on ne peut expliquer qu'il en est ainsi parce que le Torat Cohanim ne cite pas non plus cette image. On sait, en effet, que Rachi énonce le sens simple du verset et son but n'est pas de reproduire les commentaires de nos Sages. De fait, il ne fait pas référence ici au Torat Cohanim et le "etc." qu'il emploie porte, en fait, sur le développement de cette image. Dans la suite de notre Paracha, sur le même point, la punition pour le fait de : "ne pas M'écouter", Rachi, commentant le verset 26, 17 : "Je tournerai Ma Face", indique : "Mon occupation. Je Me libérerai de toutes Mes occupations pour vous faire du mal", mais il ne dit pas : "à l'image d'un roi...", bien que le Torat Cohanim, à cette référence,

précise que : "l'on a donné une image, à ce propos, celle d'un roi...". Bien plus, Rachi cite, par la suite, le Torat Cohanim : "ainsi qu'il est dit, pour le bien... de même... et l'on a donné l'image d'un roi...". Il précise, néanmoins, qu'il s'agit d'une : "Aggada du Torat Cohanim, relative à notre Paracha". Il en résulte que, dans notre verset, Rachi ne cite pas la Aggada, mais bien le sens simple du verset. En outre, dans le verset 17 : "Je tournerai Ma face", Rachi explique : "Mon occupation. Je Me libérerai de toutes Mes occupations..." parce que cette précision est nécessaire, en fonction du sens simple du verset. Mais, il s'agit d'une autre explication que celle qu'il cite par la suite, sur le même sujet, d'après la Aggada du Torat Cohanim. On notera également la différence qui existe entre elles. Là-bas, en effet, il cite les mots du verset : "Je tournerai Ma Face", alors qu'à propos de la Aggada du Torat

homme⁽⁷⁾ qui engage des travailleurs, etc.”⁽⁸⁾. Celui qui se trouve dans cette situation doit alors se libérer de toutes ses autres activités et payer ces travailleurs, ayant effectué un travail considérable pour son compte.

2. On pourrait aussi donner, à ce propos, une explication que nous introduirons par une question : Rachi a déjà indiqué au préalable que la signification des versets : “Je Me tournerai vers vous”

ou : “Je tournerai Ma Face” est : “Je Me libèrerai de toutes Mes occupations”. Pourquoi doit-il répéter ici, encore une fois, cette même explication⁽⁹⁾, d’autant que cette mise en garde : “Je tournerai Ma Face”, qui veut dire : “Mon occupation. Je Me libèrerai de toutes Mes occupations”, est utile uniquement quand le verset mentionne : “Ma Face”. Car, c’est alors que l’on pourrait faire l’erreur de penser qu’il est⁽¹⁰⁾ uniquement fait référence au visage de

Cohanim, il indique les mots : “Je tournerai Ma Face vers vous”. On verra, à ce propos, la note 30, ci-dessous.

(7) On peut dire simplement qu’il s’agit ici de D.ieu et que, de ce fait, on ne parle pas d’un homme simple, mais d’un roi. Pourtant, on trouve aussi, à différentes références, notamment : “à l’image de quelqu’un qui avance sur le chemin”, dans le commentaire de Rachi sur le verset Bechala’h 14, 20, “à l’image d’un homme”, selon son commentaire sur le verset 17, 8, bien qu’il s’agisse, là encore, de D.ieu. Il faut en conclure qu’ici, cette précision a un apport effectif à l’image qui est citée.

(8) Dans la mesure où il s’agit d’un roi, il aurait pu dire qu’il apporte une récompense à ses serviteurs, comme le

Torat Cohanim le dit, par la suite, pour la punition, au verset 26, 17, cité par Rachi comme Aggada du Torat Cohanim, selon ce que l’on a indiqué : “à l’image d’un roi qui dit à ses serviteurs : je me libère de toutes mes occupations”.

(9) En tout état de cause, il faut comprendre la raison pour laquelle l’explication de la Parchat Kedochim y est répétée, alors qu’elle a déjà été donnée dans la Parchat A’hareï. Et, bien plus, elle est répétée encore une fois dans notre Paracha, au verset 26, 17, à propos de : “Je tournerai Ma Face”. On verra, à ce propos, la note 16, ci-dessous.

(10) On verra, sur ce point, le commentaire de Rachi sur les versets Tissa 33, 14 et Vaé’hanan 5, 7.

D.ieu⁽¹¹⁾. En l'occurrence, à l'inverse, il est bien précisé⁽¹²⁾ :

(11) On verra, à ce propos, les commentateurs de Rachi, le Réém et le Gour Aryé, à ces références de la Parchat A'hareï et de la Parchat Kedochim. Le Gour Aryé, à cette référence de la Parchat Kedochim, considère que Rachi interprète aussi l'expression : "Ma Face" selon le sens littéral de ce terme. Néanmoins, Rachi dit d'abord, au début de son commentaire : "Mon occupation", à la différence du Torat Cohanim, qui indique uniquement : "Je Me libèrerai", ce qui veut dire que, selon lui, "Ma Face" est seulement : "Mon occupation". On verra, à ce propos, le Béer Maïm 'Haïm sur le commentaire de Rachi, à cette référence de la Parchat A'hareï et le Targoum Yonathan Ben Ouzyel, à cette même référence, qui dit aussi : "Mon occupation". Par contre, selon le Torat Cohanim, on peut dire : "Ma Face", au sens littéral, à la différence du Réém. En revanche, on consultera aussi le Korban Aharon, à cette référence de la Parchat A'hareï et de la Parchat Kedochim, notamment d'après le commentaire de Rachi, à cette référence de la Parchat Tissa et le Korban Aharon sur le Torat Cohanim, au verset Be'houkotaï 26, 17. Rachi ne dit pas, comme le fait le Targoum : "Ma colère" et l'on verra, à ce propos, le Réém, à cette même référence de la Parchat Kedochim et le commentaire du Targoum sur le verset Vaychla'h 32, 21 : "J'expierai Sa Face", mais l'on peut penser que, dans ce cas, l'interprétation est suggérée

par : "J'expierai", alors que, dans la Parchat A'hareï et la Parchat Kedochim, il est dit : "Je tournerai Ma Face", "Et, Moi, Je tournerai Ma Face". On verra également le commentaire de Rachi sur les versets Nasso 6, 26 et Tehilim 34, 17. On consultera aussi ce que disent le Réém et le Gour Aryé sur la Parchat A'hareï et la Parchat Kedochim, à ces références, de même que du Korban Aharon, à la même référence, à l'inverse du commentaire de Rachi sur le verset Kedochim 20, 5 : "Je tournerai Ma Face vers cet homme", mais non du verset précédent de la même Paracha, ni du précédent de la Parchat A'hareï. De façon générale, il a été maintes fois expliqué que le commentaire de Rachi sur le Na'h n'est pas strictement conforme au sens simple du verset, comme l'est celui de la Torah, mais ce point ne sera pas développé ici. On verra aussi le Séfer Ha Chorachim, du Radak, sur la racine du verbe : "se tourner", qui présente toutes ces formes sous une racine unique et précise : "parce que la colère apparaît sur le visage". Ce point ne sera pas développé ici.

(12) Il y a aussi une autre modification figurant dans le commentaire de Rachi sur notre Paracha, par rapport à son commentaire de la Parchat A'hareï et de la Parchat Kedochim, à cette même référence. Dans notre Paracha, Rachi reproduit l'expression du verset : "vers vous", alors que, dans la Parchat A'hareï et la Parchat Kedochim, il cite uniquement : "Je

“Je Me tournerai vers vous”⁽¹³⁾, ce qui veut bien dire que D.ieu abandonne alors Ses autres occupations⁽¹⁴⁾.

L'explication est, en fait la suivante. La Parchat A'hareï, qui interdit la consommation du sang et, de même, la Parchat Kedochim, qui traite de l'homme qui donne sa descendance à Mole'h, font référence à un individu précis et, dès lors, l'explication introduite par ces mots est bien claire : “Je Me libère de toutes Mes occupations pour Me consacrer à lui”, à titre personnel, bien que ces occupations soient effectivement nombreuses⁽¹⁵⁾.

Il n'en est pas de même, en revanche, pour notre Paracha, qui se rapporte à l'ensemble du peuple d'Israël : “Je Me tournerai vers vous”. Comment donc D.ieu pourrait-Il dire : “Je Me libèrerai de toutes Mes occupations pour vous accorder votre récompense”, plutôt que : “de Mes autres occupations” ? Les occupations de D.ieu n'intègrent-elles pas le fait de récompenser les Juifs pour leur pratique de la Torah et des Mitsvot ?

C'est donc pour cette raison que Rachi doit introduire ici une autre explication, selon laquelle l'expression⁽¹⁵⁾ : “Je Me tournerai vers vous”, même si elle s'applique à tout le peu-

tournerai Ma Face”, non : “sur cette âme” ou bien : “sur cet homme”.

(13) Il est très difficile d'admettre ici, selon le sens simple du verset, l'explication du verset 6, 25 : “l'Éternel éclairera Sa Face pour toi”, avec le commentaire qu'en donne Rachi.

(14) Le Korban Aharon sur le Torat Cohanim explique que les Sages entendent exclure ici le rapport qui peut être fait entre : “Je Me suis tourné” et : “Ma Face”. En effet, toutes les bénédictions émanent de la Providence de D.ieu. Ce terme signifie donc : “occupation”, “Je Me libère-

rai de Mes autres occupations”. On verra, à ce propos, la note 30 ci-dessous.

(15) Bien plus, il est dit ensuite, à cette même référence de la Parchat Kedochim : “sur cet homme” et Rachi, se basant sur le Torat Cohanim, explique : “sur un homme mais non sur une communauté”. On verra aussi, à la même référence, le commentaire de Rachi sur le verset 5. Le Torat Cohanim explique, en outre, dans la Parchat A'hareï : “sur une âme mais non sur une communauté”.

ple d'Israël, signifie, néanmoins, que : "Je Me libèrerai de toutes Mes occupations⁽¹⁶⁾ pour vous accorder votre récompense".

Et, l'on peut le comprendre grâce à : "l'image d'un roi qui engage des travailleurs, etc., comme le dit le Torat Cohanim⁽¹⁷⁾". En effet, ce texte dit ensuite que : "il avait engagé de nombreux travailleurs et il y en avait un, notamment, avec lequel il avait travaillé pendant une très longue période. Plusieurs de ceux qui allaient toucher

leur salaire se rendaient chez lui alors qu'ils étaient accompagnés par cet homme".

Ce roi précise donc ici qu'il s'intéresserait, en premier lieu, aux nombreux travailleurs, afin de leur donner leur salaire, puis qu'il se "tournerait vers lui" et il en est de même également pour ce qui fait l'objet de notre propos : "les enfants d'Israël, dans ce monde, demandent à D.ieu d'obtenir une récompense et les nations du monde en font de même. D.ieu dit alors à Israël : 'Mes enfants, Je

(16) On peut dire, d'après ce qui a été expliqué, que Rachi, de ce fait, devait donner l'explication dans la Parchat Kedochim, bien qu'il ait déjà précisé l'interdiction de consommer du sang, dans la Parchat A'harèï. Cette dernière, en effet, proscriit les sacrifices qui sont effectués à l'extérieur du Temple et il y est dit, à cette même référence, dans les versets 5 et 6 : "afin que les enfants d'Israël apportent... à la porte de la Tente du Témoignage... et qu'ils les sacrifient pour l'Eternel... et le Cohen aspergera... en odeur agréable pour l'Eternel". De même, un verset précédent, le verset 9, dit : "s'il ne le conduit pas à la porte de la Tente du Témoignage". On peut donc penser que c'est uniquement dans ce cas que l'on peut dire : "Je Me

libèrerai de toutes Mes occupations", puisqu'il s'agit alors d'offrir les sacrifices de l'Eternel, dans le Temple de l'Eternel, afin de constituer une odeur agréable pour l'Eternel. Dans la Parchat Kedochim, en revanche, il n'est pas question de ce qui est fait pour le Saint béni soit-Il et l'on pourrait donc penser que l'on ne peut pas dire : "Je tournerai Ma Face", "Je Me libèrerai de toutes Mes occupations". Rachi devait donc l'expliquer à cette référence également.

(17) Ce qui est dit ici permet de comprendre pourquoi le Torat Cohanim écrit, uniquement dans notre Paracha : "Quelle image permet de le comprendre ? Celle d'un roi...", mais non dans la Parchat A'harèï et dans la Parchat Kedochim.

Me tournerai vers vous. En revanche, c'est un large compte que J'établirai avec eux".

On peut déduire de cette image que :

A) les "travailleurs", auxquels D.ieu doit accorder une récompense, font également partie de Ses "préoccupations".

B) Les nations du monde constituent, elles aussi, de "nombreux" travailleurs, alors que les Juifs forment une "nation unique", agissant comme un seul travailleur.

C) La récompense des nations est matérielle, accordée dans ce monde, alors que celle des Juifs est spirituelle et promise pour le monde futur, comme le soulignent les commentateurs⁽¹⁸⁾.

On en déduit aussi que :

A) l'on peut dire, à propos

de la récompense accordée à tout le peuple d'Israël : "Je Me libèrerai de toutes Mes occupations", celles de D.ieu, qui consistent à récompenser également les nombreuses autres nations du monde⁽¹⁹⁾. A l'inverse, la récompense des Juifs appartient à une catégorie différente, qui ne fait pas partie de : "Mes occupations", puisque l'on doit, pour l'obtenir, passer de ce monde au monde futur,

B) il est dit que : "l'image" est celle "d'un roi" car celui-ci a, beaucoup plus clairement, l'habitude d'avoir de nombreux travailleurs à son service.

Il est, toutefois, difficile d'interpréter de la sorte le commentaire de Rachi, si l'on envisage son sens simple⁽²⁰⁾. Si c'était le cas, en effet, Rachi aurait reproduit également les mots du Torat Cohanim : "Il

(18) Le Targoum Yonathan Ben Ouzyel, dans notre Paracha, sur ce verset, dit : "Je Me libèrerai de la récompense des nations pour vous donner la rétribution de vos bonnes actions".

(20) Il y a, en outre, la question qui a été précédemment posée : pourquoi est-il nécessaire de donner cette explication encore une fois par la suite, au verset 26, 17, pour tout Israël et le fait

que, dans le commentaire de Rachi, qui est basé sur le sens simple du verset, il est impossible d'affirmer que la récompense d'Israël est uniquement spirituelle, dans le monde futur. En effet, les récompenses qui sont promises dans les versets précédents, de même que celles de ce verset et celles des versets suivants sont clairement définies comme matérielles.

avait engagé de nombreux travailleurs et il y en avait un" ou, tout au moins : "de nombreux travailleurs", ce qui est l'essentiel de son commentaire, sans se contenter d'y faire allusion par un : "etc., comme l'indique le Torat Cohanim".

Il faut en conclure que l'explication essentielle, introduite par Rachi quand il commente les mots : "Je Me libèrerai de toutes Mes occupations pour vous accorder votre récompense", figure d'ores et déjà dans les mots : "Quelle image permet de le comprendre ? Celle d'un roi qui engage des travailleurs", alors que les autres aspects de cette

image n'introduisent pas d'éléments nouveaux, permettant de comprendre le sens simple de ce verset. C'est pour cette raison que Rachi se contente de ces mots : "etc., comme l'indique le Torat Cohanim"⁽²¹⁾.

3. Par la suite, Rachi commente les mots : "Je vous ferai fructifier" et il dit : "en croissant et en se multipliant", puis il ajoute : "Je vous multiplierai : par la tête haute" et l'on peut s'interroger, à ce propos. Dans la Parchat Béréchit⁽²²⁾, Rachi expliquait : "croissez : une personne en enfante une et pas plus, multipliez : une personne en enfan-

(21) Le Réém, à cette référence, explique : "cela peut être comparé à l'expression : 'votre récompense est très grande'. Il faut donc disposer du temps nécessaire pour en établir le compte avec vous et de vous récompenser pour tout ce que vous méritez, conformément à l'image qui est énoncée par le Torat Cohanim". Néanmoins, Rachi, à cette même référence, n'interprète pas l'expression : "Je Me tournerai vers vous" dans le

sens de disposer de temps, comme c'est le cas dans la Parchat A'hareï et dans la Parchat Kedochim, d'après ce qui a été indiqué au paragraphe 1. En outre, il ne reproduit pas le : "large calcul" dont fait état le Torat Cohanim. Il indique uniquement : "etc.", afin de faire allusion au contenu de l'image, telle qu'elle est énoncée par le Torat Cohanim.

(22) 1, 22.

te de nombreuses". Pourquoi affirme-t-il donc ici que : "Je vous ferai fructifier" signifie aussi : "en se multipliant"⁽²³⁾ ?

Les commentateurs⁽²⁴⁾ indiquent que l'on ne peut pas adopter ici la même interprétation que dans Béréchit, car : "croissez" appartient à la nature de la création et n'est donc pas une bénédiction. Or, notre Paracha fait bien référé-

rence aux bénédictions que D.ieu accorde aux Juifs. Il faut en conclure que : "Je vous ferai fructifier" inclut aussi le fait de se multiplier. En conséquence, "Je vous multiplierai" ne doit pas être interprété au sens quantitatif, mais bien selon sa dimension qualitative, "par la tête haute"⁽²⁵⁾.

Cette interprétation semble, néanmoins, difficile à

(23) Le Biyoureï Maharai, qui est cité par le Sifteï 'Ha'hamim, le Béer Maïm 'Haïm, sur le commentaire de Rachi et le Maskil Le David se demandent le sens du mot : "vous", alors que le verset aurait pu dire : "Je ferai fructifier et Je vous multiplierai, comme c'est le cas dans toute la Torah, ainsi qu'il est dit : "croissez et multipliez", "ils crurent et ils se multiplièrent". Ce sont, en fait, deux éléments distincts qui sont énoncés ici et, à propos d'Ichmaël également, le verset Le'h Le'ha 17, 20 dit : "Je le ferai fructifier et Je le multiplierai". Or, Rachi n'explique rien, à ce sujet. Le Sifteï 'Ha'hamim indique : "le mot 'le' introduit une restriction et il exclut, en l'occurrence, les fils de Ketoura". Pourtant, les versets 'Hayé Sarah 25, 1 et 4 semblent bien dire le contraire, comme l'indique Rachi lui-même. On verra aussi, à ce propos, le Targoum Onkelos, à cette même référence, mais ce point ne sera pas développé ici. En tout état de cause, ce qui est mentionné dans le Sifteï

'Ha'hamim et dans le Maskil Le David n'apparaît pas du tout dans le commentaire de Rachi. On verra, à ce propos, le Divreï David sur le Toureï Zahav, à cette même référence. Le verset Vaychla'h 35, 11 dit : "fructifie et multiplie-toi" et Rachi explique : "C'est parce que Binyamin n'était pas encore né", mais l'on peut expliquer très simplement que, selon Rachi, c'est le verset lui-même qui apporte cette précision, "fructifie", Binyamin, "multiplie-toi", Menaché et Ephraïm, "des rois", Chaoul et Ich Bochet, qui appartiennent à la tribu de Binyamin. Toutefois, on pourrait adopter la même interprétation dans Le'h Le'ha, comme le disent le Divreï David et le Maskil Le David. Néanmoins, on n'y trouve aucune allusion dans le commentaire de Rachi, comme on l'a fait remarquer.

(24) On verra, sur ce point, le Béer Its'hak sur le commentaire de Rachi, à cette référence.

(25) On verra aussi, à ce propos, le Réem, à cette même référence.

comprendre. En effet, en quoi consiste la bénédiction : "Je vous ferai fructifier : en croissant et en se multipliant" ? Car, le fait que : "une personne en enfante de nombreuses" n'est pas non plus un caractère qui soit réservé aux Juifs. Il existe aussi chez les autres nations.

4. L'explication de tout cela est la suivante. La difficulté soulevée par les mots : "Je Me tournerai vers vous" est celle-ci. Qu'ils signifient : "Je tournerai Mon visage", comme c'est le cas dans la Parchat A'hareï, ou bien : "Et, Moi, Je dirigerai Mon visage", comme dans la Parchat Kedochim, soit, en l'occurrence : "Je Me libèrerai de toutes Mes occupations pour vous accorder votre récompense", il aurait fallu apporter cette précision au début de cette Paracha, tout de suite après avoir dit : "Si vous marchez dans Mes Décrets et si vous gardez Mes Mitsvot en les faisant", puisque cette précision introduit toutes les promesses qui sont énoncées dans la Paracha. Ou encore cette indication aurait pu être donnée à la fin de cette Paracha, à sa

conclusion, comme c'est effectivement le cas, dans la Parchat A'hareï et dans la Parchat Kedochim.

Pourtant, le verset dit tout cela au milieu de sa présentation des promesses et des récompenses qui sont accordées à ceux qui mettent en pratique la Torah et les Mitsvot. Cela veut bien dire que : "Je Me tournerai vers vous", dans notre Paracha, ne signifie pas : "Je Me libèrerai de toutes Mes occupations", mais constitue plutôt une forme de récompense, particulière et spécifique, pour la pratique de la Torah et des Mitsvot.

De ce fait, Rachi doit préciser qu'en l'occurrence également, cette expression signifie : "Je Me libèrerai de toutes Mes occupations pour vous accorder votre récompense" et elle figure au milieu de la Paracha, non pas au début de toutes ces bénédictions et de cette récompense, pour une raison que Rachi énonce par les mots : "à l'image d'un roi qui emploie des travailleurs", comme nous le montrerons.

5. Un homme du commun ou même un dignitaire doit louer les services rétribués de travailleurs afin que ceux-ci effectuent un certain travail pour son compte. Et, l'on peut comprendre qu'il en soit ainsi, car il n'est pas à même de faire travailler les autres pour lui sous la contrainte. En revanche, pourquoi le roi doit-il employer des travailleurs, alors qu'il dirige lui-même le pays et que chaque citoyen se doit d'accomplir sa volonté, de se conformer à ses directives ?

Cela veut dire qu'il s'agit, en l'occurrence, d'actions que les habitants du pays ne sont pas tenus d'effectuer pour le compte du roi ou pour le bien du pays, sans rémunération, mais de réalisations complémentaires, qui ne peuvent pas être définies comme des obli-

gations et des devoirs envers le roi ou le pays. Aussi, pour qu'elles soient également effectuées, le roi doit engager des travailleurs et leur verser un salaire conséquent⁽²⁶⁾.

Il en est de même également pour ce qui fait l'objet de notre propos. La Paracha commence par : "si vous marchez dans Mes Décrets", ce qui veut dire, selon l'interprétation de Rachi, que : "vous ferez porter vos efforts sur la Torah", non seulement sur son étude, qui est une obligation, mais aussi sur l'effort proprement dit, conduisant à dépasser la Mitsva d'étudier la Torah selon sa définition la plus simple. De même, "vous garderez Mes Mitsvot : en faisant porter vos efforts sur la Torah afin de garder et de mettre en pratique"⁽²⁷⁾.

(26) C'est pour cela qu'il est question de travailleurs et non de serviteurs, comme on l'a indiqué dans la note 8. On verra, à ce propos, le Rambam, lois des rois, chapitre 3, au paragraphe 3, qui dit que : "ceux qui exercent un métier... reçoivent leur salaire... les serviteurs... reçoivent un salaire ou de l'argent". On verra le Lé'hem Michné, à cette référence et, de même, dans le chapitre 3, au paragraphe 4.

(27) On verra la longue explication

du Likouteï Si'hot, tome 17, à partir de la page 314, montrant que Rachi dit que : "si vous marchez dans Mes Décrets" veut dire : "en faisant porter vos efforts sur la Torah" parce que, s'il s'agissait ici de l'étude courante de la Torah, en fonction de l'obligation, "quand il est dit : 'vous garderez Mes Mitsvot', ceci inclut toutes les Mitsvot à la fois, y compris l'étude de la Torah", comme Rachi le fait remarquer, au début de notre Paracha.

Cette manière de mettre en pratique la Torah et les Mitsvot, en allant au-delà de l'obligation qui est faite par la Torah elle-même, est comparable à l'image du roi qui engage des travailleurs, effectuant une tâche à laquelle les habitants du pays ne sont pas astreints. Il en résulte qu'en mettant en pratique la Torah et les Mitsvot de cette façon, les Juifs doivent recevoir une récompense supplémentaire et particulière⁽²⁸⁾.

6. Ce qui vient d'être dit justifie que le verset : "Je Me tournerai vers vous" soit énoncé au milieu de la Paracha. En effet, l'expression : "si vous marchez dans Mes Décrets" fait allusion à un effort accru dans le domaine de la Torah et il est clair que celui-ci inclut également son étude obligatoire. En effet, le verset indique clairement : "si vous gardez Mes Mitsvot",

ce qui fait aussi référence à la pratique des Mitsvot et donc aussi à l'étude de la Torah⁽²⁷⁾. Il en résulte qu'en mettant en pratique : "vous marcherez dans Mes Décrets", les Juifs méritent deux formes de récompense :

A) pour la pratique de la Torah et des Mitsvot, en général, de la manière courante et dans la mesure de l'obligation,

B) pour l'effort de la Torah, permettant de mettre en pratique la Torah et les Mitsvot, au-delà de ce qui est nécessaire.

En conséquence de cela, sont énoncées, par la suite, ces deux formes de récompense. Tout d'abord, la Torah décrit celle qui est obtenue par la pratique de la Torah et des Mitsvot, d'une manière courante. C'est, de façon générale, la rétribution selon laquelle : "Je donnerai vos pluies en

(28) On peut en dire de même pour le Torat Cohanim et c'est précisément pour cela que l'image du roi est citée ici, mais non dans la Parchat A'hareï et dans la Parchat Kedochim.

leur temps⁽²⁹⁾. Puis, après avoir défini cette récompense, au milieu de la Paracha, le verset en introduit une seconde forme, avant l'effort de la Torah, "Je Me tournerai vers vous". En effet, avant même qu'ils servent D.ieu en faisant

porter leurs efforts sur la Torah, leur est accordée une forme de rétribution encore plus haute, qui est telle que : "Je Me libèrerai de toutes Mes occupations pour vous accorder votre récompense"⁽³⁰⁾.

(29) De façon générale, les bénédictions de notre Paracha, par rapport à celles de la Parchat Ekev, à partir du verset 11, 14, sont surnaturelles et l'on verra, à ce propos, la longue explication du Likouteï S'hot, tome 19, dans la quatrième causerie de la Parchat Ekev 5737. C'est la raison pour laquelle plusieurs points figurant avant le verset : "Je Me tournerai vers vous" reçoivent une récompense surnaturelle. Mais, plus précisément, on retrouve, dans notre Paracha, ces deux aspects à la fois, comme le texte l'indique ici.

(30) On peut penser que c'est là ce que Rachi veut dire, par la suite : "Je tournerai Ma face vers vous : Je Me libèrerai de toutes Mes occupations pour vous faire du mal". Là encore, il s'agit d'expliquer pourquoi cela est dit, après quelques versets de malédictions, à la différence de ce qui est expliqué dans A'hareï et Kedochim. C'est aussi la raison pour laquelle, dans ces derniers cas, Rachi conclut : "Je Me consacrerai", expression qui ne figure pas dans notre Paracha, ni au préalable, à propos de la récompense, puisqu'il est dit : "afin de vous accorder votre récompense", ni par la suite : "pour vous faire du mal". En effet, le

contexte de notre Paracha permet d'établir que le Saint béni soit-Il se "consacre" à Israël. De même, le verset n'est pas introduit par : "et, si, jusque là", comme le sont les précédents et plusieurs suivants, consacrés à la remontrance. Rachi en déduit qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un mouvement particulier de D.ieu : "pour vous faire du mal". En effet, en plus des malédictions énoncées par le verset 16, qui s'appliquent essentiellement lorsque : "vous ne m'écoutez pas et vous ne faites pas toutes ces Mitsvot", comme l'indique le commentaire de Rachi, à cette référence, D.ieu "se libère de toutes Ses activités pour vous faire du mal", d'une manière inhabituelle, "si vous éprouvez du dégoût pour Mes Décrets, si votre âme conçoit de l'aversion pour Mes Jugements... et que vous détruisez...", ce qui sont des fautes inhabituelles et l'on verra, à ce propos, le commentaire de Rachi sur ce verset. Cependant, définissant le sens simple du verset, Rachi n'écrit pas, comme le fait le Torat Cohanim, qui est reproduit par la suite : "tout comme il est dit, pour le bien : 'Je Me tournerai vers vous', de même, pour le mal, il est dit : 'Je tournerai Ma face' et une

Concernant la première forme de récompense, qui est obtenue pour la pratique courante de la Torah et des Mitsvot, en fonction de l'obligation, on ne peut pas dire que : "Je Me libèrerai de toutes Mes occupations pour vous accorder votre récom-

pense", car l'équivalent de cela peut également être obtenu par les nations du monde, quand elles mettent en pratique les Commandements des descendants de Noa'h⁽³¹⁾ et quand elles étudient, dans la Torah, les lois auxquelles elles sont astreintes.

image est donnée... Je me consacrerai à vous pour vous faire du mal". En effet, selon Rachi, le verset : "Je Me tournerai vers vous" qui est dit pour le bien, "pour vous accorder une récompense", est particulier et exceptionnel, par rapport à tout ce qui a été énoncé au préalable. La conséquence de ce : "Je Me tournerai" est la récompense, avec tous ses détails, telle qu'elle est définie dans les versets suivants, jusqu'à : "Je vous conduirai la tête haute". A l'inverse, à propos des malédictions, il est dit : "Je tournerai Ma Face", mais l'on ne peut pas ajouter : "comme il est dit pour le bien", car le verset suivant indique : "et, si, jusque là... Je vous ferai souffrir plus encore... sept fois". Puis, les versets suivants multiplient la description des fautes et des malédictions, les unes plus basses que les autres, dans les versets 21, 2 ; 23, 4 et 27, 8. Cela veut dire que : "Je Me tournerai vers vous" n'est pas un malheur terrible, puisque de nombreux aspects en sont encore rajoutés par la suite. Il l'est uniquement par rapport aux malédictions ayant été énoncées au préalable. C'est pour cette raison qu'il n'est pas dit, à propos de ces malédictions, "Je Me

tournerai vers vous", comme c'est le cas pour le bien. Peut-être est-il possible d'expliquer que telle est la différence qui doit être faite, dans les propos de Rachi, puisqu'il dit, à propos de la punition : "Je Me libère de toutes Mes occupations", comme dans la Parchat A'hareï et la Parchat Kedochim, alors que, pour : "leur accorder la récompense", il écrit : "Je m'écarterai de Mes activités". En effet, le présent s'applique à l'instant même alors que le futur peut s'employer à propos de ce qui se maintient en permanence, comme le précise Rachi, commentant le verset Bechala'h 15, 1 ou même, encore plus clairement, le verset Vayétsé 29, 3 : "le présent se change pour devenir un futur ou un passé". C'est la raison pour laquelle, dans son commentaire de : "Je Me libèrerai de toutes Mes occupations", il cite, en titre, les mots : "Je tournerai Ma Face", alors que citant le Torat Cohanim, il ajoute : "vers vous", comme c'était le cas pour le bien. On verra, à ce propos, la note 33.

(31) On verra, sur ce point, le Rambam, lois des rois, à la fin du chapitre 8, qui dit que : "il aura une part au monde futur", alors que le Torat

A l'inverse, la récompense particulière accordée à ceux qui "font porter leurs efforts sur la Torah", comparable à celle des travailleurs engagés par le roi, n'a pas d'équivalent auprès des nations du monde. A propos de telles bénédictions, on peut donc effectivement dire : "Je Me libérerai⁽³²⁾ de toutes Mes occupations pour vous accorder votre récompense"⁽³³⁾.

Certes, Rachi emploie ici l'expression du Torat Cohanim, "un roi qui engage des travailleurs", au pluriel, soulignant, de cette façon, que les travailleurs des autres nations ont également été engagés par le Roi, qu'ils peuvent donc, eux aussi, servir D.ieu en dépassant la ligne de la Loi et, en conséquence, prétendre à une récompense particulière.

Cohanim, comme on l'a vu à la note 2, indique que le salaire des autres travailleurs leur est uniquement accordé dans ce monde. On peut penser que le Torat Cohanim fait allusion ici au salaire essentiel, ou bien qu'il envisage le cas le plus courant. On verra, à ce propos, la note 20.

(32) "Je Me tournerai vers une autre catégorie de récompense".

(33) Ceci nous permet de comprendre pourquoi Rachi cite aussi : "vers vous", ce qu'il ne fait pas dans la Parchat A'hareï et dans la Parchat Kedochim, comme on l'a indiqué dans la note 12. En effet, dans A'hareï et Kedochim, il s'agissait essentielle-

ment d'expliquer : "Ma Face", c'est-à-dire : "Mon occupation", comme le texte l'a montré. A l'inverse, dans notre Paracha, il n'y a nul besoin d'expliquer : "Je Me tournerai". Par ailleurs, notre Paracha met l'accent sur : "vers vous", "pour vous accorder votre récompense", une récompense particulière qui est accordée à Israël, par rapport aux autres nations, au point que l'on puisse dire, à son propos : "Je Me libérerai de toutes Mes activités", comme on l'a vu dans la note 30, alors que, dans la Parchat A'hareï et la Parchat Kedochim, l'accent est mis sur le fait que D.ieu quitte Ses autres activités.

En effet, il y a, parmi les non Juifs, des Justes^(33*) des nations⁽³⁴⁾, qui vont au-delà de leur obligation⁽³⁵⁾. Pour autant, ce qu'ils accomplissent n'est pas du tout l'équivalent⁽³⁶⁾ du service de D.ieu accru⁽³⁷⁾, assumé par les Juifs qui "font porter leurs efforts sur la Torah". La récompense de ces derniers est donc différente, de sorte que l'on peut dire, à son propos : "Je Me libèrerai de

toutes Mes occupations pour vous accorder votre récompense", car D.ieu donne alors une autre forme de rétribution, différente même de celle qu'Il accorde aux Justes des nations.

7. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre la suite de ce commentaire de Rachi, à propos de : "Je vous ferai fructifier : en crois-

(33*) Les travailleurs, au pluriel, rappellent qu'il y a soixante-dix nations, alors qu'Israël est un peuple unique, un seul travailleur, par rapport à ces nations, comme le souligne le Torat Cohanim. Le Rambam souligne qu'il en est ainsi quand les nations mettent en pratique les sept Mitsvot des descendants de No'ah. Elles sont alors des "travailleurs", au sens propre, ce qui inclut aussi les Justes des nations. Bien plus, selon un manuscrit yéménite, le Rambam précise : "leurs sages".

(34) Le Rambam, à cette même référence, dit : "ils le font avec scrupule... en revanche, s'ils le font par adhésion intellectuelle, ils ne sont pas des Justes des nations", mais ce point ne sera pas développé ici.

(35) On verra, à ce propos, le cas de Dema Ben Netina, dans le traité Kiddouchin 31a.

(36) De façon générale, s'agissant d'une pratique qui est basée sur l'obligation, les enfants d'Israël mettent en application l'Injonction : "vous entendrez Ma Voix" et vous garderez Mon alliance" et ils acquièrent, de cette façon, une place particulière, au sein des nations. Ils deviennent "des prêtres et une nation sacrée", selon les termes du verset Yéthro 19, 5-6. C'est la différence qui peut être faite entre la prêtrise et la sainteté, d'une part, ce qui est profane, d'autre part.

(37) Selon le sens simple du verset, on a vu, au préalable, l'importance du fait que, grâce à l'épreuve du sacrifice de Its'hak : "maintenant, Je sais que tu crains D.ieu", dans le verset Vayéra 22, 12, énoncé à propos de notre père Avraham. On verra aussi le commentaire de Rachi, à cette référence, qui indique que ceci apporte une réponse aux nations.

sant et en vous multipliant". En effet, il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'une simple récompense, mais de bien celle qui est particulière et qui leur est donnée en plus, lorsque : "Je Me tournerai vers vous". Cette récompense est réservée aux Juifs et elle ne concerne pas les autres nations.

On ne peut donc pas penser que : "Je vous ferai fructifier" se réalise : "en croissant" et : "Je vous multiplierai", "en vous multipliant", car une telle bénédiction existe également chez les autres nations⁽³⁸⁾. Il faut bien en conclure que : "Je vous ferai fructifier" est une bénédiction particulière, qui n'est pas celle que l'on obtient couramment, mais qui est uniquement la conséquence du fait que : "Je Me tournerai vers vous".

(38) En effet, "Je Me libérerai des Mes occupations" signifie que le : "Je fructifierai" annoncé aux enfants d'Israël ne peut pas être inférieur à celui des enfants d'Ichmaël. On verra, à ce propos, le second commentaire de Rachi sur le verset 17, 19.

(39) On verra, à ce propos, les com-

Rachi en déduit que l'expression : "Je vous ferai fructifier" signifie, à elle seule, non seulement "en croissant", mais aussi "en se multipliant", "une personne en enfante de nombreuses". Ainsi, non seulement le verbe fructifier inclut en lui ces deux bénédictions à la fois, le fait de donner naissance à une personne puis à plusieurs, mais, en outre, le fait de croître présente, d'ores et déjà, un aspect nouveau. Il permet de "croître" de telle façon que l'on se "multiplie"⁽³⁹⁾.

Le "croissez" des autres nations du monde signifie ainsi que : "une personne en enfante une", mais non que cette personne en enfante une autre, à son tour. Ce peut-être, par exemple, un homme ou une femme stérile⁽⁴⁰⁾. A l'inverse, la bénédiction : "Je vous ferai fructifier", qui n'est

mentaires de Rabbi Avraham Ibn Ezra et du Ramban, à cette même référence.

(40) On verra, sur ce point, le verset Ekev 7, 13 : "Il te multipliera et Il bénira le fruit de tes entrailles" et le verset 14 : "Il n'y aura pas, parmi vous, d'homme ou de femme stérile".

accordée qu'aux Juifs, reçoit la signification suivante. Dès que : "une personne en enfante une autre", cette dernière est elle-même "nombreuse", car, même si elle n'est qu'une, elle se perpétuera, par la suite, jusqu'à la fin des générations. Comme le verset⁽⁴¹⁾ l'indique à propos d'Avraham : "J'ai multiplié sa descendance et Je lui ai donné Its'hak", un fils unique. En effet, Its'hak eut lui-même une descendance considérable. A fortiori chacun peut-il recevoir la bénédiction qui est même accordée aux nations du monde, "une personne en enfante de nombreuses", au sens le plus littéral⁽⁴²⁾.

Il en résulte que "Je vous ferai fructifier" inclut également : "en multipliant", l'importance numérique et il faut en conclure que l'expression : "Je vous multiplierai", énoncée par la suite, introduit, quant à elle, l'importance qualitative, comme on l'a indiqué au paragraphe 3. Il en

est ainsi également parce que : "Je Me tournerai vers vous" et Rachi dit, à ce propos : "Je vous multiplierai : par la tête haute". Non seulement sera accomplie la promesse selon laquelle : "le plus grand servira le plus jeune"⁽⁴³⁾, mais, bien plus, parce que : "Je Me tournerai vers vous", c'est en le plus jeune que s'accomplira : "Je vous multiplierai". Il sera alors "nombreux" et, en outre, il aura : "la tête haute".

8. Il semble, néanmoins, que tout cela ne soit pas encore parfaitement clair, car Rachi dit ici : "Je Me libèrerai de toutes Mes occupations pour vous accorder une récompense", non pas : "de Mes autres activités", par exemple. Cela veut dire que le fait d'accorder la récompense n'entre pas dans les "occupations" de D.ieu. Or, il nous faut comprendre pour quelle raison la récompense des Juifs ne serait pas considérée comme une activité de D.ieu.

(41) Yochoua 24, 3.

(42) On peut déduire, a fortiori, qu'il en est bien ainsi.

(43) Toledot 25, 23.

On doit en conclure que : “Je Me tournerai vers vous” est l’expression d’une action plus profonde que celle qui peut être définie comme une : “occupation”⁽⁴⁴⁾ et nous le comprendrons en précisant le contenu d’une telle “occupation”, dans sa dimension profonde. L’occupation d’un homme, ici-bas, est le signe indiquant qu’il possède aussi, par ailleurs, une autre activité, par rapport à laquelle il n’adopte pas la même attitude que celle qu’il a pour lui-même. En d’autres termes, l’adoption d’une “occupation” est bien, pour lui, un mouvement de chute, par rapport à ce qu’il est, en l’essence de sa personne.

Or, il en est de même pour D.ieu, si l’on peut s’exprimer ainsi, car Il transcende l’appa-

rition, la révélation à l’évidence. Toutes les bénédictions, toutes les influences qu’Il accorde sont donc “Mes occupations”, car elles émanent d’un stade de Sa Lumière pouvant apparaître et se révéler de manière évidente. C’est de cette façon qu’il faut comprendre l’expression : “Je Me libèrerai de toutes Mes activités pour vous accorder votre récompense”.

La conception des mondes⁽⁴⁵⁾ ou même la récompense et le châtement, selon leur sens courant, y compris pour un Juif, émanent uniquement des Lumières, des révélations. Il n’y a donc là que des “occupations” de D.ieu, lorsque Son Essence, béni soit-Il, s’est contractée, en un moment de révélation, à travers les dix Sefirot⁽⁴⁶⁾.

(44) Bien plus, il n’écrit pas, dans son commentaire, à ces références de la Parchat A’hareï et de la Parchat Kedochim : “Il se consacre”, comme on l’a dit.

(45) Le Torah Or, à la page 99b et le Likouteï Torah, Chir Hachirim, à la page 8a, disent que : “la création des

mondes et la manière dont Il les vivifie ne sont pas l’aspect essentiel de la Divinité”.

(46) On verra, notamment, dans le Torah Or, le discours ‘hassidique intitulé : “Je descendrai”, à partir de la page 15a.

A l'inverse, quand les Juifs servent D.ieu en : "faisant porter leurs efforts sur la Torah", au-delà des Injonctions qu'ils ont reçues, quand leur pratique de la Torah et des Mitsvot n'est pas uniquement une "occupation", en laquelle ils investissent seulement leurs forces extérieures, la partie superficielle de leur âme, quand, bien au contraire, ils s'investissent en cette pratique par toute la profondeur de leur âme et, de ce fait, dépassent ce qui est obligatoire⁽⁴⁷⁾, ils font alors en sorte qu'il en soit de même pour D.ieu, que : "Je Me tournerai vers vous".

Ainsi, D.ieu se tourne vers un Juif, par toute Sa Profondeur, par toute Son Essence, bien au-delà des Lumières et des révélations,

"Je Me libèrerai de toutes Mes occupations", au point que : "Israël et le Saint béni soit-Il ne font qu'un".

9. Il y a aussi, à ce sujet, un autre point qui doit être souligné. Un être créé, par nature, reçoit et il en est de même également pour les créatures les plus hautes, pour les Lumières et les révélations les plus élevées, qui reçoivent elles-mêmes d'un stade les dépassant et qui ne peuvent donc pas réellement donner. Car, le fait de donner, à proprement parler, sans rapport avec ce que l'on reçoit, s'entend uniquement en l'Essence de D.ieu⁽⁴⁸⁾.

De ce fait, lorsque les Juifs étudient la Torah et mettent en pratique les Mitsvot seulement dans la mesure de leur obligation, ils "reçoivent"

(47) On consultera le Likouteï Torah, Parchat Matot, à la page 85a, décrivant l'importance des précisions qui sont introduites par les Sages, par rapport aux propos de la Torah. On verra,

à ce propos, le Likouteï Si'hot, tome 11, à la page 87.

(48) On verra, sur ce point, le Or Ha Torah, Vaykra, à partir de la page 494.

l'Injonction divine et ils s'y conforment. En revanche, quand ils "font porter leurs efforts sur la Torah", au-delà de leur obligation, ils peuvent aussi "donner"⁽⁴⁹⁾. Leur effort leur permet alors d'agir par leurs forces propres⁽⁵⁰⁾ et, de la sorte, ils "ressemblent à leur Créateur"⁽⁵¹⁾. C'est ainsi qu'un Juif révèle ici-bas sa source en l'Essence de D.ieu, "Je Me tournerai vers vous", "Je Me libérerai de toutes Mes occupations pour vous accorder votre récompense".

De ce fait, la récompense de : "Je Me tournerai vers vous" est, avant tout : "Je vous ferai fructifier : en crois-

sant et en vous multipliant", en accordant son influence aux autres. Tout d'abord, la naissance est directement liée à la force de l'En Sof⁽⁵²⁾. Par ailleurs, quand il en est ainsi parce que : "Je Me tournerai vers vous", "en croissant et en se multipliant" de la manière qui vient d'être définie, chaque naissance, de manière spécifique et individuelle, révèle effectivement l'En Sof jusqu'à la fin des générations, comme on l'a indiqué au préalable.

10. Toutefois, un point doit encore être clarifié. Dans la suite de ces bénédictions, après avoir dit : "Je Me tour-

(49) On verra, à ce propos, le traité Avoda Zara 19a, qui dit : "Au début...".

(50) On consultera, en particulier, l'explication donnée par la séquence de discours 'hassidiques de 5666, à partir du discours intitulé : "et, Avraham était âgé", puis à partir du discours intitulé : "Rabbi Akiva dit", de 5667, à partir de la page 391. Grâce à l'effort qu'un homme investit dans la Torah, de sa propre initiative, il la développe et il en révèle des aspects nouveaux, en mettant en évidence l'Essence de l'En Sof.

(51) On consultera, à ce propos, le Likouteï Si'hot, tome 6, à partir de la

page 22. La demeure, bâtie ici-bas pour l'Essence de D.ieu, se trouve précisément en ce monde inférieur. Et, pour l'obtenir, il est nécessaire de renouveler son service de D.ieu. On verra, à cette référence, les notes 73 et 74 et l'on consultera le Likouteï Si'hot, tome 15, à la page 97 et les références indiquées.

(52) On verra le Likouteï Torah, Chir Hachirim, à la page 40a, de même que le début de la séquence de discours 'hassidiques intitulée : "réjouir, tu réjouiras", de 5657 et le Likouteï Si'hot, tome 17, à la page 155, dans la note 56.

nerai vers vous", le verset énumère encore plusieurs récompenses, d'une manière large, y compris dans les domaines matériels. Or, en quoi l'opulence matérielle est-elle liée à : "Je Me tournerai vers vous", à l'influence de l'Essence de D.ieu, béni soit-Il ?

L'explication est la suivante. S'il s'agissait ici d'une récompense sous forme de Lumières et de révélations, auxquelles on peut appliquer le qualificatif d'infinies ou, en tout état de cause, de dévoilées, si, de ce fait, celles-ci ne pouvaient pas apparaître à l'évidence ici-bas, du fait de leur qualité et de leur élévation, si, en conséquence de tout cela, l'influence divine avait été réduite et avait subi le Tsimtsum, dès lors, une bénédiction grande et importante aurait été celle qui provoque le plus grand dévoile-

ment, dans les domaines les plus spirituels.

Or, "Je Me tournerai vers vous" émane de l'Essence de D.ieu, béni soit-Il, Qui ne subit aucune limite. C'est la raison pour laquelle cette bénédiction se révèle également dans les domaines matériels⁽⁵³⁾ et elle provoque l'opulence, d'une manière concrète, en un bien visible et tangible, sans le moindre Tsimtsum, à l'image de l'Essence de D.ieu, béni soit-Il⁽⁵⁴⁾.

11. Toutefois, cette analyse peut encore être poursuivie :

A) Il est vrai que, par l'Essence de D.ieu, béni soit-Il, la bénédiction peut se révéler également dans l'opulence matérielle. En revanche, quelle valeur peut avoir une telle récompense, par rapport à celle qui fait que : "Je Me tournerai vers vous" ? Car, un Juif

(53) Comme on le sait, un lien spécifique existe entre l'Essence de D.ieu et le corps physique, selon le Torat Chalom, aux pages 12 et 120.

(54) Ceci permet de répondre également à la question des commentateurs : toutes les promesses et la récompense, ici, ont une portée maté-

rielle et ne sont pas une rétribution morale. Abravanel, au début de notre Paracha, en cite plusieurs, de même que le Kéli Yakar sur le verset Be'hokotai 26, 12. En revanche, on verra aussi, à ce propos, le Rambam, au début du chapitre 9 des lois de la Techouva.

ne constitue alors qu'une seule et même entité avec l'Essence de D.ieu, si l'on peut s'exprimer ainsi !

B) Bien plus, à propos de l'expression : "Je Me tournerai vers vous", Rachi précise : "pour vous accorder votre récompense". Il fait donc bien référence ici à une récompense. Pourtant, cette notion désigne la rétribution du travail accompli, ce qui veut dire que le "travailleur" et le "roi" qui l'a engagé restent bien deux personnes différentes.

On peut donc s'interroger, à ce propos. S'il était question ici d'une récompense faite de révélations, on aurait pu admettre que l'Essence de D.ieu, béni soit-Il, n'apparaissant pas à l'évidence, si ce n'est quand elle expérimente le Tsimtsoum et la descente, n'investit pas l'essence de la

personnalité juive. Mais, c'est bien, en l'occurrence, l'Essence de D.ieu Qui "se tourne vers vous". Dès lors, comment employer, à ce propos, l'expression : "pour vous accorder votre récompense" ?

12. L'explication est la suivante. Le service de D.ieu consistant à : "faire porter ses efforts sur la Torah" émane de la dimension profonde et essentielle de l'âme. Et, celui-ci peut être envisagé de deux façons⁽⁵⁵⁾ :

A) Un homme peut agir en investissant l'essence de son âme, tout en établissant un raisonnement, en ayant un objectif. Il entend ne constituer, avec l'Essence de D.ieu, qu'une seule et même entité. Telle est sa volonté, ce qui veut bien dire qu'il n'a pas fait totalement abstraction de sa propre personne et qu'il reste

(55) On verra le discours 'hassidique intitulé : "vous serez pour Moi", de 5660, le discours 'hassidique intitulé : "voici le prélèvement", de 5670, la fin du discours : "sonnez du Chofar" et le discours : "vous résiderez dans des

Soukkot", de même que le Séfer Ha Ara'him 'Habad, tome 1, aux pages 309, 353, 484 et 485, avec les références qui sont indiquées. On verra aussi, à ce sujet, le Likouteï Si'hot, tome 11, à la même référence.

donc une partie de lui-même qui n'est pas l'Essence de D.ieu. Un tel homme possède encore un ego⁽⁵⁶⁾, qui veut, en l'occurrence, s'unifier à D.ieu.

B) Il peut aussi faire tout cela sans le moindre calcul, de sa part, sans aucun objectif, pas même celui de ne former qu'une seule et même entité avec l'Essence de D.ieu. Un tel homme veut uniquement mettre en pratique la Volonté de D.ieu et son attitude n'intègre alors aucune limite. Quand on parvient à servir D.ieu de cette façon, rien d'autre n'existe que l'Essence de D.ieu.

Or, de ces deux façons de servir D.ieu, découlent également deux conceptions de l'affirmation selon laquelle : "Je Me tournerai vers vous" :

Quand on sert D.ieu de la première façon, en faisant une place, au moins jusqu'à un certain point, à sa propre existence, laquelle veut s'unifier à Son Essence, le fait que : "Je Me tournerai vers vous" et l'unité ainsi créée entre les Juifs et l'Essence de D.ieu, en "faisant porter ses efforts sur la Torah", est telle que chacun conserve sa propre existence. Il s'agit alors, à proprement parler, d'une "récompense".

C'est la raison pour laquelle la Torah détaille les promesses matérielles, qui se réalisent précisément parce que : "Je Me tournerai vers vous". En effet, il reste, en pareil cas, une place pour l'existence de l'homme. On doit donc tenir compte, au moins d'une certaine façon, de ses besoins, y compris les plus matériels⁽⁵⁷⁾.

(56) C'est ainsi qu'il est écrit, dans le Tanya, au chapitre 35 : "Même s'il est un Tsaddik parfait, servant D.ieu par la crainte et éprouvant un amour qui procure le plaisir, il n'en constitue pas moins une entité indépendante, qui craint D.ieu et qui L'aime". On verra

aussi le chapitre 37, à la même référence, à la page 48a.

(57) On consultera le Rambam, à la fin des lois des rois : "à cette époque-là... les bonnes choses seront disponibles comme de la poussière... et l'occupation du monde sera...".

A l'inverse, quand le service de D.ieu est le plus parfait qui soit, sans objectif, sans le moindre but, le : "Je Me tournerai vers vous" atteint également la perfection et, comme

l'indique la fin de la Paracha, "Je vous conduirai la tête haute". Dès lors, la stature de D.ieu et celle des Juifs n'en font qu'une⁽⁵⁸⁾, "Israël et le Roi sont seuls".

(58) Tout cela est inclut dans le mot *Koumémyout*, "la tête haute", selon l'explication du Likouteï Si'hot, tome 6, à la page 201. A cette référence, Rachi dit : "la tête haute", comme il le fait ici, à propos du verset : "Je vous multiplierai". Plus précisément, les deux aspects de : "Je Me tournerai vers vous" sont les deux points précisés par la suite du verset : "Je vous ferai fructifier : par la naissance d'enfants. Je vous multiplierai : avec la tête haute". Le premier aspect n'est pas totalement unifié à l'Essence de

D.ieu. Il implique le grand nombre quantitatif, extérieur à l'homme, la naissance d'enfants. En revanche, si l'on sert D.ieu sans rien attendre, au-delà de toutes les limites, le : "Je Me tournerai vers vous" permet de s'unifier à l'Essence de D.ieu. Cela n'est pas extérieur à l'homme et la multiplication est alors qualitative, en soi. Dès lors, l'existence créée devient l'Existence véritable, comme l'indiquent les Biyoureï Ha Zohar, Parchat Bechala'h, à la page 43c. C'est de cette façon que l'on a : "la tête haute".